

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 MARS 2025

<b>DELIBERATION N°CD2025-03/3/8 DOSSIER N°6764</b>	<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOLIDARITÉ AU DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ET DE SES HABITANTS SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE DU 14 DECEMBRE 2024</b>
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU  
Laurent DAULNY à Bertrand LABAR  
Hélène FAIVRE à Thierry GAILLARD  
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOLIDARITÉ AU  
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ET DE SES HABITANTS SUITE AU  
PASSAGE DU CYCLONE DU 14 DECEMBRE 2024**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-03/3/8 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

## DÉCIDE,

d'approuver le versement d'une aide de **10 000 €** afin de manifester la solidarité du Département de la Creuse envers celui de Mayotte et ses habitants, ventilée comme suit :

- **5 000 €** à l'Assemblée des Départements de France dans le cadre du dispositif « Solidarité Mayotte » ;

- **5 000 €** à l'association des Mahorais de la Creuse.

Dit que cette subvention sera imputée à l'article 65748 – Référence fonctionnelle 428 – Service Gestionnaire DFB.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**